



MAIRIE  
DE  
**BUISSON**  
84110

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 24 mars 2025 à 18h30.**  
**Approuvé le 22 avril 2025**

**Présents :** Mesdames Fritsch Chantal, Malet Evelyne, Chopin Florence, Duclos-Tortel Mireille, Le Cronc Dominique, Puechlong Sylvie, Serret Christine,  
Messieurs Lis Bernard, Puigmal Philippe, Rochette Vincent.

**Secrétaire de séance :** Puechlong Sylvie  
Le quorum est atteint (présents 10, votants 10)

### **L'ordre du jour :**

- 1. Approbation du PV du CM du 10 mars 2025**  
**Approuvé à l'unanimité des présents.**
  
- 2. Approbation du compte administratif Commune 2024**  
Le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard LIS 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif « Commune » de l'exercice 2024 dressé par Madame Chantal FRITSCH, maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, donne acte de la présentation faite du compte administratif et reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Le résultat définitif arrêté représente un excédent de 205 214.33 €.  
**Approuvé à l'unanimité des présents.**
  
- 3. Approbation du compte de gestion Commune 2024**  
Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.  
**Approuvé à l'unanimité des présents.**
  
- 4. Affectation des résultats Commune 2024**  
L'excédent de fonctionnement réalisé en 2024 concernant le budget de la commune est de 364 134.64€. Le conseil municipal décide d'affecter une partie de l'excédent 2024 en section d'investissement, soit 158 920.31€ et le reste, soit 205 214.33€ en section de fonctionnement du budget 2025.  
**Approuvé à l'unanimité des présents.**
  
- 5. Approbation du compte administratif Assainissement 2024**  
Le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard LIS 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif « Assainissement » de l'exercice 2024 dressé par Madame Chantal FRITSCH, maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, donne acte de la présentation faite du compte administratif et reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Le résultat définitif arrêté représente un excédent de 151 701.46 €.

## 6. Approbation du compte de gestion Assainissement 2024

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

## 7. Affectation des résultats Assainissement 2024

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2024 concernant le budget annuel de l'Assainissement est de 21 784.24€. Le conseil municipal décide de reporter l'excédent 2024 soit 21 784.24€ en section de fonctionnement du budget 2025.

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

## 8. Vote du Budget Primitif Commune 2025

Après avoir examiné dans le détail le budget primitif 2025 de la commune, présenté à l'équilibre, le conseil municipal l'a voté arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 575 392.33 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 772 988.61 €
- Total du budget commune 2025 : 1 348 380.94 €

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

## 9. Vote du Budget Primitif Assainissement 2025

Après avoir examiné dans le détail le budget primitif 2025 de l'assainissement, présenté à l'équilibre, le conseil municipal l'a voté arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 50 081.91 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 147 694.22 €

Total du budget assainissement 2025 : 197 776.13 €

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

## 10. Vote du taux des taxes directes 2025

Après délibération, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.56%
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 47.93%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.33%

**Approuvé à l'unanimité des présents.**

## 11. Questions diverses :

La séance est levée à 20 h30

La secrétaire



Sylvie PUECHLONG



Le Maire

Chantal FRITSCH